

---

**Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint**

Au Conseil de la Fondation  
**VISION FOR ALL**  
fondation de droit privé  
dont le siège est à  
**Lausanne**

En ma qualité d'organe de révision, j'ai contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la **Fondation VISION FOR ALL** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de la Fondation alors que ma mission consiste à contrôler ces comptes. J'atteste que je rempli les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Mon contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de mon contrôle, je n'ai pas rencontré d'élément me permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

**Werner KNEUBÜHLER**  
Expert diplômé en finance et controlling  
Expert réviseur agréé

Ecublens, le 14 juin 2013



Annexes :  
Comptes annuels au 31 décembre 2012  
(bilan, compte de profits et pertes et annexe)

**Bilan au 31 décembre 2012**

	2012	2011
<b>ACTIF</b>		
Caisse	139.40	61.00
PostFinance 17-542189-9	72'697.68	72'040.13
CS 308133-91 CHF	226'904.35	273'129.68
Débiteur AFC, impôt anticipé	83.00	83.00
Actifs transitoires	25'000.00	25'000.00
<b>Total des actifs</b>	<b>324'824.43</b>	<b>370'313.81</b>
<b>PASSIF</b>		
Créanciers, factures dues CHF		5'614.85
Passifs transitoires	3'250.00	1'600.00
Capital	50'000.00	50'000.00
Bénéfice au bilan	271'574.43	313'098.96
<b>Total des passifs</b>	<b>324'824.43</b>	<b>370'313.81</b>

**Compte d'exploitation 2012 (avec comparatif AP)**

	2012	2011
<b>CHARGES</b>		
Inde - Free patients	300'000.00	300'000.00
Inde - SSMI New Delhi	37'500.00	39'000.00
Inde - Bus New Delhi		4'400.00
Inde - Formation	3'269.03	12'840.98
Nepal - Eye Screening Camp	469.00	941.50
Nepal-Hôpital ophtalmologique	97'499.00	
Mexico - Formation Dr Diouf	21'287.48	14'279.65
Afrique - Kalala		500.00
Achats de matériels pr aides	39'181.95	60'808.75
Frais financiers	605.35	991.26
Fournitures de bureau	105.60	650.70
Frais administratifs divers	1'600.00	2'074.32
Imprimés de propagande	638.90	
Ports, affranchissements	89.85	81.50
Téléphones, communications	238.40	195.60
Frais Internet	6'392.00	
<b>Total des charges</b>	<b>508'876.56</b>	<b>436'764.26</b>
<b>PRODUITS</b>		
Dons divers	227'135.00	390'585.00
Dons Inde - Free patients	240'000.00	240'000.00
Dons Afrique Kalala		2'000.00
Intérêts actifs	217.03	275.90
<b>Total des produits</b>	<b>467'352.03</b>	<b>632'860.90</b>
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>( 41'524.53)</b>	
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>196'096.64</b>

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (ARTICLE 663B CO)**

Les comptes annuels comprennent toutes les indications devant y figurer.

En conséquence il n'y a pas d'autre élément à mentionner dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Fondation  
**Vision for All**  
Lausanne